

Rapport de la commission du Conseil communal sur le préavis municipal 07/10 concernant le nombre de conseillers communaux, de suppléants ainsi que le nombre de municipaux, pour la législature 2011-2016.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 07/10 s'est réunie le mercredi 26 mai 2010, à 19h30, au bureau communal.

La commission était composée de :
M. François Chamot
M. André Zutter
M. Patrick Favre

M. Christian Bays, syndic nous a présenté ses arguments et a répondu de manière détaillée à toutes nos questions et nous le remercions.

A noter que ce projet serai abandonné au cas où le projet de fusion serai adopté.

Nombre de conseillers communaux :

Maintenir le nombre de conseillers communaux au nombre de 35.

L'article 17, indique une fourchette allant de 35 à 70 membres, cependant il est toujours difficile de trouver un grand nombre de candidats.

Nombre des suppléants au Conseil communal :

L'article 86 sur l'exercice des droits politiques prévoit que pour les communes à conseil communal élu au système majoritaire, le nombre des suppléants est d'au moins 7, dans les conseils de 25 à 45 membres.

Proposition de maintenir à 10 suppléants pour remplacer les éventuels démissionnaires en cours de législature.

Nombre de municipaux :

L'article 47 de la loi sur les communes prévoit que les municipalités sont composées de 3, 5, 7 ou 9 membres.

Proposition est d'augmenter à 7 membres, au vu des projets actuels.

En ce moment, certains dicastères sont laissés de côté en raison de la charge de travail, et les heures supplémentaires s'accumulent.

Le but étant de privilégier la qualité, sans pour autant augmenter trop fortement la charge financière, car répartie sur plus de personnes au lieu de régler les heures supplémentaires.

Par conséquent et au vu de ce qui précède, la commission recommande aux membres du Conseil Communal d'accorder à la Municipalité :

- le maintien du nombre des membres du conseil communal à 35
- le maintien du nombre des suppléants à 10
- l'augmentation à 7 membres le nombre de conseillers communaux

Pour la commission :

M François Chamot

M. André Zutter

M. Patrick Favre

